



Conseil économique et social

Distr. limitée
11 juillet 2022
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2022

6-9 septembre 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Maroc

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Maroc est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 9 245 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 36 300 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2023-2027.

* [E/ICEF/2022/22](#).



Fondements du programme¹

1. En 2021, la population du Maroc était estimée à moins de 37 millions de personnes, y compris 11 millions d'enfants de moins de 18 ans, dont 17 % étaient âgés de 10 à 19 ans² et 45 % vivaient dans des zones rurales. La Constitution de 2011 a garanti la prise en compte des conventions internationales, notamment de la Convention relative aux droits de l'enfant. Par la suite, les lois et les politiques ont été alignées sur la Convention. Le Maroc a connu une croissance économique positive pendant plus d'une décennie jusqu'en 2020³. Des progrès remarquables ont également été faits jusqu'en 2019 en matière de réduction de la pauvreté monétaire et de la pauvreté multidimensionnelle⁴.

2. Le Maroc a fait des progrès en ce qui concerne l'indice de développement humain, passant de la 128^e place en 2010 à la 121^e en 2019 dans le classement de 189 pays⁵, grâce à la croissance économique, à l'accès élargi à l'enseignement de base et à l'augmentation de l'espérance de vie. Néanmoins, la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a eu pour conséquences économiques d'entraîner une grave récession. En outre, le taux de chômage a atteint 12,7 % en 2020, et la sécheresse a depuis aggravé la situation. Le taux de pauvreté monétaire chez les enfants est passé de 1,86 % en 2019 à 5,10 % en 2020⁶. La pandémie de COVID-19 a également eu pour effet d'accroître considérablement la vulnérabilité des enfants, un effet atténué par les mesures compensatoires prises par le Gouvernement, tels que les transferts d'urgence en espèces, dont 5,5 millions de foyers ont bénéficié en 2020. Elle a en outre accentué les inégalités géographiques et entraîné une augmentation du décrochage scolaire.

3. Le Nouveau modèle de développement (NMD) (2021-2035) du pays est un cadre visant à construire un État social plus équitable. Les défis à relever pour y parvenir sont les suivants : des inégalités socioéconomiques persistantes et le rythme lent et inégal de la création de richesses et d'emplois, huit régions ayant un produit intérieur brut nominal inférieur à la moyenne nationale. Les domaines prioritaires du NMD sont : l'économie, le capital humain ; l'inclusion et la solidarité ; les territoires et la durabilité. En ce qui concerne le renforcement du capital humain, dans le NMD, la priorité est donnée à une éducation publique de qualité, à la formation et à un accès élargi à des services de santé de qualité. Il sera essentiel d'accélérer la décentralisation et d'assurer un accès universel à un système unifié de protection sociale pour atteindre les objectifs en toute équité.

4. L'impact de la pandémie a donné une impulsion à l'adoption du cadre intégré de protection sociale, qui vise à fournir des prestations universelles aux enfants et à harmoniser les régimes existants de protection sociale, notamment au profit des plus

¹ Sauf indication contraire, toutes les données figurant dans la présente section sont tirées de *Situation des enfants au Maroc : Analyse selon l'approche équité*, UNICEF Maroc, Rabat, 2019.

² Haut-Commissariat au Plan, « Population du Maroc par année civile », www.hcp.ma/Population-du-Maroc-par-annee-civile-en-milliers-et-au-milieu-de-l-annee-par-milieu-de-residence-1960-2050_a677.html, consulté le 23 mai 2022.

³ Banque mondiale, données concernant le Maroc, <https://data.worldbank.org/country/morocco>, consulté le 23 mai 2022.

⁴ Nations Unies, examen national volontaire présenté du Maroc en 2020, <https://sustainabledevelopment.un.org/memberstates/morocco>, consulté le 23 mai 2022.

⁵ Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 2020* (Maroc). *La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène*, PNUD, New York, 2020.

⁶ Observatoire national du développement humain et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Impact de la pandémie Covid-19 sur la pauvreté des enfants*, UNICEF, New York, 2020, www.unicef.org/morocco/rapports/maroc-impact-de-la-pandemie-covid-19-sur-la-pauvrete-des-enfants, consulté le 23 mai 2022.

vulnérables. En 2021, le Maroc est arrivé à la 144^e place, sur 156 pays, dans le classement de l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes et au 148^e rang en ce qui concerne la participation économique des femmes. Des directives royales ont été prises en vue de modifier la structure nationale de la production de données et de renforcer le suivi et l'évaluation concernant la politique sociale. L'accélération de la décentralisation, le renforcement des capacités locales et la réforme en cours du système de protection sociale sont nécessaires pour lutter efficacement contre les inégalités spatiales.

5. Le Gouvernement cherche à garantir une couverture sanitaire universelle en 2022. Un nouveau programme tripartite de services communautaires de soins de santé primaires permettra de regrouper les activités actuellement dispersées et onéreuses menées en vue de faire reculer la mortalité maternelle et infantile et d'améliorer la nutrition chez la mère et l'enfant. Les taux de mortalité infantile et de mortalité des enfants de moins de 5 ans s'établissaient respectivement à 19 et 16 pour 1 000 naissances vivantes en 2020⁷ ; la mortalité néonatale représente 75 % de la mortalité infantile. Le rapport de mortalité maternelle est tombé de 112 pour 100 000 naissances vivantes en 2009-2010 à 73 en 2015-2016. Ces progrès s'expliquent notamment par l'élargissement des services de soins de santé primaires. Ainsi, 91 % des enfants âgés de moins de 1 an sont complètement vaccinés selon le calendrier national de vaccination ; 97 % des naissances en milieu urbain et 74 % des naissances en milieu rural ont lieu en présence de personnel qualifié. Une action ciblée est toutefois nécessaire pour réduire les différences géographiques concernant la qualité des soins et les taux de mortalité maternelle et néonatale et améliorer le développement de l'enfant dans les zones rurales au cours des 1 000 premiers jours de vie, d'une importance cruciale. Les familles se trouvant dans les quintiles de richesse inférieurs se heurtent à une autre difficulté, à savoir la forte proportion (46 %) des soins de santé à leur charge. Des investissements supplémentaires doivent être faits dans le domaine des soins de santé mentale, en particulier ceux destinés aux adolescents, et les soins de santé spécialisés pour les enfants présentant un handicap.

6. Retard de croissance, carences en micronutriments et surpoids constituent le triple fardeau de la malnutrition. Dix-sept pour cent des nouveau-nés présentent une insuffisance pondérale à la naissance, 15 % des enfants âgés de moins de 5 ans ont un retard de croissance, 1 enfant sur 10 est en surpoids et près de 50 % présentent une anémie modérée ou sévère⁸. La carence en iode est prévalente chez les femmes en âge de procréer dans tout le pays et chez les enfants dans les régions non côtières de haute altitude. En outre, 29 % des femmes en âge de procréer sont en surpoids, 28 % obèses et 34 % anémiques. Seuls 35 % des enfants sont nourris exclusivement au sein jusqu'à l'âge de 5 mois. Pour améliorer l'état nutritionnel, une approche multisectorielle doit être adoptée par les partenaires publics et ceux de la société civile et du secteur privé.

7. En 2019, le Gouvernement a mis en place un dispositif territorial intégré de protection de l'enfance au niveau provincial et, en 2021, a adopté une nouvelle loi relative aux travailleuses et travailleurs sociaux afin de resserrer les liens entre travail social, protection sociale et justice pour les enfants. Les politiques de protection de l'enfance et d'immigration font l'objet d'un suivi coordonné efficace au niveau national, mais des réformes continuent de s'imposer au niveau infranational en vue de renforcer les services de prévention et d'aider les enfants les plus vulnérables.

⁷ Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, Maroc, taux de mortalité des moins de 5 ans, <https://childmortality.org/data/Morocco>, consulté en février 2022 et le 23 mai 2022.

⁸ Global Nutrition Report (rapport mondial sur la nutrition), « Country nutrition profiles: Morocco », 2020, <https://globalnutritionreport.org/resources/nutrition-profiles/africa/northern-africa/morocco/>, consulté le 23 mai 2022.

D'après le Ministère de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille, environ 85 000 enfants (dont 52 % de filles) sont en internat scolaire (Dar Talib/Dar Taliba).

8. En 2020, 73 % des enfants concernés suivaient un enseignement préscolaire, 99 % étaient scolarisés dans le primaire et 70 % dans des établissements d'enseignement secondaire collégial. Les écoles sont libres de planifier et de gérer les ressources et d'inviter les parents à participer à la gestion scolaire. Dans le NMD, il est souligné qu'il faut accroître le taux d'achèvement de la scolarité et améliorer la qualité des apprentissages parmi les élèves des cycles d'enseignement primaire et secondaire collégial. Entre autres obstacles, on mentionnera les suivants : budgets insuffisants, installations non adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap, manque d'enseignants formés, bas salaires, méconnaissance parmi la population de l'importance que revêt l'enseignement préscolaire pour le développement de l'enfant et l'état de préparation à l'école. Seuls 36 % des enfants du primaire maîtrisaient les compétences de base en 2019⁹. Dans les zones rurales, une fille sur cinq en âge de suivre un enseignement secondaire n'est pas scolarisée (soit près du double que chez les garçons), ce qui tient principalement à des difficultés économiques dans le ménage, aux préoccupations des parents concernant la sécurité des filles et au manque d'installations pour l'hygiène menstruelle. Les enfants en situation de handicap, les enfants en déplacement ou ceux qui vivent dans la rue sont également les moins susceptibles d'être inscrits dans les écoles.

9. Sur les 1,7 million de jeunes déscolarisés et sans emploi ni formation en 2019, 76 % étaient des adolescentes et des jeunes femmes¹⁰. Dans le NMD, la priorité est donnée à l'éducation et à la formation professionnelle, à la création d'emplois et à la croissance inclusive. Les liens entre les établissements scolaires et les centres de formation professionnelle doivent être renforcés. Une réforme des programmes de l'enseignement secondaire est nécessaire afin que les adolescentes et les adolescents soient bien préparés à intégrer la vie sociale et économique et que le passage à la vie active et à la vie d'adulte se déroule bien.

10. Le Maroc est une destination et un point de départ pour les migrants, dont un grand nombre cherchent à se rendre en Europe. Les enfants représentent 10 % des migrants, dont la majorité sont originaires d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, et doivent avoir un meilleur accès aux services sociaux de base tels que la santé, l'éducation et la protection. La stratégie nationale d'immigration et d'asile est efficace au niveau national mais doit être renforcée au niveau infranational.

11. Le Maroc est très vulnérable face aux changements climatiques : désertification, épisodes de sécheresse, qui s'aggrave, suivis de pluies et d'inondations extrêmes, hausse des températures et élévation du niveau de la mer. La croissance démographique, une mauvaise gestion des terres et de l'eau et l'épuisement et la pollution des ressources en eau sont d'autres contraintes qui s'exercent sur l'environnement. La politique marocaine sur les changements climatiques, cadre multisectoriel, comprend le plan national d'adaptation à l'horizon 2030 et prévoit des activités liées à l'eau et à la santé.

12. À l'issue de l'évaluation du programme de pays en 2021, de l'examen de la prise en compte des questions de genre dans le programme réalisé en 2019 et des évaluations thématiques du programme de pays menées de 2017 à 2022, il a été

⁹ TIMSS & PIRLS International Study Center, « TIMSS 2019 Encyclopedia: education policy and curriculum in mathematics and science: Morocco », <https://timssandpirls.bc.edu/timss2019/encyclopedia/morocco.html>, consulté le 23 mai 2022.

¹⁰ Observatoire national du développement humain et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation d'un webinaire portant sur la restitution de l'étude sur : « La situation des jeunes NEET au Maroc », UNICEF, New York, 2021, http://www.ondh.ma/sites/default/files/2021-02/CP_NEET_FR.pdf, consulté le 23 mai 2022.

recommandé de faire davantage porter les efforts sur la mise en œuvre des politiques en vue d'améliorer l'accès aux ressources et services essentiels. L'UNICEF doit équilibrer la présence et l'action régionales, les activités de sensibilisation menées au niveau national et fondées sur des données probantes et la prestation de services ciblés. Pour atteindre les objectifs de développement durable en toute équité, il faudra réaliser des gains d'efficience par une plus grande intégration ou convergence des programmes. Il convient de mettre davantage l'accent sur l'apprentissage, la formation et la participation des adolescentes, ainsi que sur les efforts visant à prévenir et combattre prévention toutes les formes de violence contre les enfants.

13. La pandémie de COVID-19 a confirmé qu'il importait de renforcer la résilience et de proposer des mesures ciblées permettant d'atténuer les effets des crises sur les enfants les plus vulnérables. Les programmes nationaux tels que la protection sociale universelle, le renforcement des soins de santé primaires et des modèles permettant d'assurer la continuité de l'apprentissage sont indispensables tant à un développement équitable qu'à des interventions résilientes face aux crises.

Priorités du programme et partenariats

14. Les priorités du programme de pays ont été formulées à la suite d'une analyse des données probantes et des enseignements tirés, d'un vaste processus consultatif et d'une évaluation de l'avantage comparatif dont l'UNICEF dispose pour ce qui est de faciliter la réalisation d'objectifs nationaux et internationaux en partenariat avec des entités des Nations Unies et les autres partenaires de développement. Elles visent à corriger les disparités persistantes et à faire face aux nouveaux risques auxquels sont confrontés les enfants et les femmes.

15. La théorie du changement pour le programme de pays affirme que l'UNICEF et les partenaires nationaux contribueront à :

- a) améliorer la mise en œuvre et l'aménagement des politiques sociales et des programmes, plans et budgets à caractère social en vue de réduire les inégalités ;
- b) renforcer les systèmes d'information et les institutions nationaux et locaux ;
- c) accélérer le programme de décentralisation, une coordination étant assurée pour tous les programmes sociaux ;
- d) améliorer l'accès des plus vulnérables à des services sociaux inclusifs de qualité ;
- e) adopter une approche porteuse de transformations en matière de programmation et axer de manière plus systématique le soutien sur les zones rurales.

16. Ainsi, les enfants et les adolescents, notamment les plus vulnérables dans les régions ciblées et les enfants en déplacement, bénéficieront de services sociaux de qualité et de la participation communautaire permettant de protéger leurs droits et de les aider à développer pleinement leur potentiel et à être résilients. Cette théorie du changement repose sur l'hypothèse que le Gouvernement demeure attaché à la réalisation des droits de l'enfant, notamment en mettant en œuvre la décentralisation et les réformes juridiques.

17. Le programme de pays est aligné sur la Convention relative aux droits de l'enfant et fait une large place aux observations formulées à l'intention du Maroc par

le Comité des droits de l'enfant¹¹. Il promeut également les droits énoncés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Il contribuera aux priorités définies dans le NMD dans le domaine social et en matière de développement, aux stratégies sectorielles et à la réalisation équitable des objectifs de développement durable concernant les enfants.

18. Le programme de pays contribuera au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du Maroc, en particulier aux réalisations relatives au capital humain, à la couverture universelle, à la protection sociale, à la lutte contre les inégalités et aux politiques publiques intégrées. Les stratégies énoncées dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et le Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres ont été prises en compte, notamment les suivantes : plaidoyer et communication, données probantes et gestion des connaissances, partenariats et programmes tenant compte des questions de genre. Le développement et la participation des adolescents, le changement social et comportemental et la participation communautaire sont d'autres stratégies transversales d'importance. La coopération Sud-Sud comptera pour beaucoup dans le partage des connaissances et des meilleures pratiques et la coopération sur des questions communes. Le programme vise à répondre aux besoins des enfants migrants et à parer aux risques, et prévoit notamment des interventions destinées à accroître la résilience aux fins de l'adaptation aux changements climatiques et à renforcer les capacités des services essentiels en période de crise.

Santé et nutrition de l'enfant

19. Le programme de pays a pour objectif d'améliorer l'état de santé et l'état nutritionnel des enfants et des femmes dans les zones géographiques où des écarts persistent en matière d'équité. Il visera avant tout à surmonter les obstacles à l'instauration d'un environnement politique, budgétaire et opérationnel propice à une augmentation de l'offre et de la demande de services de qualité et à des changements positifs en ce qui concerne les soins prodigués aux enfants. Sous la conduite du Gouvernement, aux niveaux national, régional et provincial, l'UNICEF travaillera en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies, le secteur privé et les organisations de la société civile sur des approches communes aux fins de la réalisation de l'objectif de couverture sanitaire universelle, notamment par l'intégration d'actions multisectorielles relatives à la bonne santé et à la nutrition qui permettent de s'attaquer aux inégalités socioéconomiques.

20. À l'appui du programme destiné à assurer aux mères et aux enfants un accès décentralisé et équitable à des soins de santé de qualité, le programme de pays fournira des conseils techniques et produira et partagera des données probantes en vue de renforcer la gouvernance et la responsabilité effective aux niveaux régional et provincial. Les capacités seront renforcées notamment dans les domaines suivants : planification fondée sur des données probantes, budgétisation, améliorations à apporter à la qualité des soins et suivi en temps réel. Le programme renforcera les capacités en matière de mobilisation de la population, de création de la demande et de changement des comportements, notamment grâce à l'autonomisation et à la participation des femmes et des adolescents.

21. Le programme de pays contribuera à ce que la priorité soit donnée aux services de soins primaires et de prise en charge communautaire et à ce qu'un ensemble de

¹¹ Comité des droits de l'enfant, *Liste de points concernant les troisième et quatrième rapports périodiques du Maroc, présentés en un seul document*, 2013, <http://www.refworld.org/publisher,CRC,,MAR,540054964,0.html>, consulté le 23 mai 2022.

services et de fournitures essentiels et de qualité soient proposés plus rapidement. En ce qui concerne les soins de santé et les services de nutrition primaires de qualité, une nouvelle approche, axée sur l'être humain, intégrée, inclusive et tenant compte des questions de genre, sera suivie. La résilience face aux changements climatiques, au manque d'eau et aux crises compte parmi les normes de qualité. Un appui technique renforcera la gestion institutionnelle et professionnelle et améliorera la prestation de services de qualité en matière de promotion de la santé et de la nutrition, de prévention et de traitement dans les zones mal desservies. L'UNICEF catalysera la stratégie nationale de supplémentation en micronutriments, en particulier en iode, en renforçant la capacité et la participation des partenaires multisectoriels. La participation communautaire et d'autres stratégies de changement social et comportemental créeront une demande pour ces services améliorés et centrés sur les utilisateurs.

Éducation et apprentissage

22. Le programme de pays vise à accroître les taux d'inscription, de fréquentation et d'achèvement des études, à renforcer les programmes de développement des compétences et à améliorer les acquis de l'apprentissage des enfants, de l'école maternelle au lycée. Les actions en faveur de l'équité et de l'inclusion seront dirigées vers les filles dans les zones rurales, les enfants présentant un handicap et les enfants en déplacement. Les priorités sont notamment les suivantes : a) suppression des obstacles qui entravent l'accès à l'enseignement préscolaire et secondaire dans les zones rurales ; b) qualité de l'apprentissage dans l'éducation de base ; c) acquisition par les adolescents, notamment les filles, de compétences de la vie courante et d'aptitudes nécessaires à l'emploi. Elles sont alignées sur le NMD, la stratégie relative à l'éducation nationale (2015-2030), le plan d'action 2021-2027 du Ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports et le Plan-cadre de coopération.

23. Des activités de plaidoyer fondées sur des données probantes mettront en relief l'importance du développement du jeune enfant et les possibilités de trouver des moyens abordables d'élargir l'accès inclusif à un enseignement préscolaire et à des services de garderie de qualité. Les modèles d'apprentissage précoce communautaires éprouvés en font partie. En partenariat avec la Banque mondiale et l'Union européenne, le programme renforcera les capacités institutionnelles afin que l'éducation de la petite enfance soit proposée à l'échelle nationale et infranationale. Parmi les principales interventions, on mentionnera la révision des normes, l'amélioration des mécanismes de gouvernance, de coordination et de suivi, et une formation centrée sur l'apprenant à l'intention des professionnels de l'enseignement préscolaire. Les parents et les autres personnes ayant la charge d'enfants participeront aux efforts visant à faire évoluer les connaissances et les comportements en faveur de soins attentifs et seront mobilisés en vue d'exiger une éducation préscolaire de qualité pour les enfants, y compris ceux présentant un retard de développement ou en situation de handicap.

24. Le programme de pays facilitera l'action menée pour faire disparaître les obstacles qui empêchent les enfants, en particulier les filles dans les zones rurales, de terminer leurs études secondaires. En collaboration avec le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le programme fournira des conseils techniques afin que soit adoptée une approche multisectorielle de l'éducation qui tienne compte des questions de genre, notamment en donnant aux filles et à leurs parents des garanties de sécurité et en prévoyant des installations pour la prise en charge de l'hygiène menstruelle et des activités de mentorat visant à leur donner des moyens d'action. Des conseils techniques seront dispensés et des connaissances partagées en vue de multiplier les possibilités d'apprentissage fournis afin d'élargir les possibilités d'apprentissage par des voies

formelles et non formelles. Il s'agit notamment de modèles éprouvés de transition de l'école au travail tels que les solutions d'apprentissage souple et accéléré et les partenariats noués avec le secteur privé afin d'offrir des possibilités de formation. Le programme favorisera l'échange de connaissances relatives à l'éducation et à l'inclusion dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

25. Le programme de pays aidera le Ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports à intégrer les compétences de la vie courante et l'éducation civique dans les programmes, assortis d'une formation en la matière à l'intention du personnel enseignant à tous les niveaux d'enseignement. La formation pédagogique prévoira également des approches en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers, le suivi de l'apprentissage et des méthodes interactives répondant aux besoins d'apprentissage individuels. Le système éducatif devant être résilient face aux chocs, l'UNICEF contribuera à l'utilisation de plateformes d'apprentissage numériques ou autres qui soient accessibles, et accordera une attention particulière à la réalisation de la parité des sexes en matière d'accès au numérique et de compétences numériques.

Protection de l'enfance

26. Le programme de pays vise à faciliter l'action que le Gouvernement mène afin que chaque enfant, en particulier les plus vulnérables, bénéficie d'un environnement protecteur dans lequel la violence est interdite et évitée et des mesures sont prises face aux violations de la protection de l'enfance. Appuyant la mise en œuvre de la politique publique intégrée de la protection de l'enfance et contribuant à celle du NMD et du Plan-cadre de coopération, les priorités du programme sont les suivantes : a) services de prévention et d'intervention de qualité ; b) modification des comportements liés à l'inégalité de genre et à la violence ; c) coordination efficace entre les institutions judiciaires et les systèmes de protection aux niveaux décentralisés ; d) accès des enfants en déplacement aux services. Sous la conduite du Gouvernement, l'UNICEF collaborera avec plusieurs entités de l'administration nationale et infranationale, d'autres entités des Nations Unies, la société civile et les médias. Le programme visera à faciliter le partage des approches programmatiques et des enseignements tirés entre pays du Sud.

27. Les analyses fondées sur des données probantes et les enseignements tirés orienteront les actions visant à réduire les obstacles à l'accès à la justice, à la réforme de la justice et à l'évolution des pratiques. Il sera tiré parti du débat national concernant la proposition de réforme du Code pénal pour renforcer la justice pour les enfants et harmoniser la législation. Le programme de pays facilitera le développement d'un modèle évolutif permettant d'assurer un continuum de services concernant l'accès à la justice, les soins, la protection, la réinsertion et le soutien familial. Il s'agit par exemple de prévenir les séparations familiales et de proposer des solutions autres que le placement en institution, conformément aux normes des Nations Unies, telles qu'un système de prise en charge ou le placement en famille d'accueil. Le programme contribuera aux efforts en faveur de la justice réparatrice offrant d'autres solutions et renforcera les connaissances techniques et la coordination entre les systèmes de justice et de protection sociale pour mettre en œuvre les solutions de remplacement. Il contribuera également à un système numérique permettant de traiter plus rapidement les affaires, de réduire le nombre de comparutions devant les tribunaux, de prévenir une nouvelle victimisation et d'apporter des améliorations en matière de confidentialité.

28. L'UNICEF prêtera son concours au Gouvernement et aux organisations de la société civile dans le cadre des analyses des inégalités, des comportements liés au genre et des comportements sociaux que ceux-ci mènent, en vue d'aboutir à une action collective favorisant des cadres d'apprentissage sûrs et permettant de prévenir le

mariage d'enfants. Le programme de pays facilitera le développement de modèles de protection de l'enfance abordables et pouvant être modulés dans le cadre d'actions multisectorielles. Il faut en priorité alimenter un mouvement social en faveur de la tolérance zéro à l'égard de la violence fondée sur le genre et de la violence contre les enfants. Les capacités du personnel d'encadrement et des travailleurs sociaux seront renforcées dans les domaines suivants : gestion des données, contrôle et utilisation d'outils d'identification, de renvoi et de suivi pour les cas de violence contre les enfants. Les comités provinciaux bénéficieront d'une assistance technique en ce qui concerne les principes directeurs, les directives générales et la collaboration avec la société civile. Le programme appuiera l'action menée par le Gouvernement aux niveaux national et infranational afin que la population soit mobilisée en vue d'identifier les risques, de prévenir la violence et de signaler les faits. Des approches novatrices favoriseront une éducation parentale tenant compte des questions de genre et protectrice et permettront d'empêcher que des enfants soient séparés de leur famille.

29. Le programme de pays soutiendra la mise en œuvre de la stratégie nationale d'immigration et d'asile, en tirera parti et la facilitera sur le plan technique, particulièrement en ce qui concerne les enfants en déplacement. Il s'agit notamment de systématiser les mécanismes d'évaluation et de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant pour assurer une protection transnationale. Le programme soutiendra l'élargissement des expériences pilotes concluantes dans le cadre desquelles des services inclusifs sont fournis aux migrants, notamment en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

Inclusion sociale

30. Le programme de pays prévoit des activités de suivi aux niveaux national et local en ce qui concerne les politiques et la protection sociales, le financement durable des secteurs sociaux et les droits de l'enfant. Il contribuera à la réalisation des objectifs fixés dans le NMD concernant la réduction du nombre d'enfants vivant dans la pauvreté monétaire et multidimensionnelle et le renforcement de la résilience des familles vulnérables face aux chocs économiques, climatiques et autres. Les priorités sont les suivantes : a) production et utilisation de données probantes sur la pauvreté et la vulnérabilité touchant les enfants en vue d'accroître l'efficacité de la budgétisation et du financement publics centrés sur l'enfant et favorables aux pauvres ; b) programmes de protection sociale intégrés et adaptés aux enfants ; c) renforcement des capacités des autorités et des communautés dans certaines régions en vue de planifier et mettre en œuvre des approches favorables aux pauvres.

31. L'UNICEF apportera son concours afin que la collecte et l'analyse régulières de données sur la pauvreté monétaire et multidimensionnelle touchant les enfants deviennent systématiques aux niveaux national et infranational. À cette fin, il sera notamment procédé à une enquête en grappes à indicateurs multiples et à une analyse des données sur d'importantes questions d'actualité, tels les effets des changements climatiques sur les enfants et les familles. Un appui technique et la facilitation du développement des capacités en matière d'analyse des dépenses centrées sur l'enfant permettront de trouver des moyens d'allouer les fonds publics et d'assurer l'efficacité des dépenses y relatives de manière à réduire les inégalités d'accès aux services sociaux, y compris la protection sociale, et de qualité de ces services.

32. L'UNICEF dirige le groupe de partenaires de développement de la protection sociale et apporte un soutien au Gouvernement, notamment dans le cadre d'initiatives de programmation conjointe, en matière de coordination et d'évaluation. La programmation en synergie avec les partenaires renforcera la production de données officielles probantes, les systèmes d'information tenant compte des enfants et des questions de genre et la réforme de la protection sociale. Des conseils techniques

seront fournis aux fins de la mise en œuvre de la politique publique intégrée de protection sociale et de la loi-cadre relative à la protection sociale. L'objectif est de remédier aux goulets d'étranglement en matière de gouvernance, de coordination et d'efficacité résultant de la fragmentation des mécanismes de protection sociale. Une intervention essentielle sera la mise en place d'un cadre opérationnel pour un système intégré d'allocations familiales qui puisse être adapté en cas de chocs économiques. Pour faciliter la planification locale décentralisée, un soutien technique et un appui au renforcement des capacités seront apportés aux agents locaux de réalisation assurant les services de transferts en espèces visant à lutter contre la pauvreté, de soutien familial et de prise en charge des dossiers. En tenant compte des meilleures pratiques internationales, le programme démontrera qu'il importe d'établir un lien solide entre les allocations familiales sous forme de transfert en espèces et un ensemble de services sociaux essentiels.

Efficacité du programme

33. Pour faciliter la mise en œuvre et la gestion efficaces du programme de pays, le contrôle du programme et des opérations et la coordination, la planification, la recherche, le suivi et l'évaluation y relatifs seront axés sur les résultats. La composante Efficacité du programme prévoit notamment la communication stratégique aux fins de plaider, la gestion des partenariats et la coordination des approches intersectorielles. Les innovations, notamment dans le domaine du numérique, seront développées dans le droit fil du NMD, tout en envisageant des technologies adaptées aux besoins des familles ayant des ressources et un accès à Internet limités.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	1 800	3 900	5 700
Éducation et apprentissage	1 845	12 000	13 845
Protection de l'enfance	1 800	13 400	15 200
Inclusion sociale	2 000	4 500	6 500
Efficacité du programme	1 800	2 500	4 300
Total	9 245	36 300	45 545

Administration du programme et gestion des risques

34. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu des contributions de l'UNICEF au Plan-cadre de coopération, au NMD et à la réalisation équitable des cibles concernant les enfants associées aux objectifs de développement durable. Il constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de l'obtention de résultats et des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

35. Le programme de pays sera mis en œuvre en coopération avec le Gouvernement, sous la direction du Ministère des affaires étrangères. L'UNICEF joue un rôle dans

l'équipe de pays des Nations Unies et dans les équipes de gestion du programme et des opérations et dirige le groupe interinstitutions pour le suivi et l'évaluation. Il dirige le groupe chargé de la réalisation Capital humain prévue dans le Plan-cadre de coopération et intervient dans d'autres groupes ayant trait au Plan-cadre de coopération et aux partenaires de développement. Les ressources seront mobilisées et exploitées auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux, de partenariats programmatiques mondiaux (tels Gavi, l'Alliance du Vaccin, et le Partenariat mondial pour l'éducation), des fondations et comités nationaux pour l'UNICEF. La stratégie de mobilisation des ressources et celle de plaidoyer et de communication permettront de diversifier et d'exploiter un réseau plus large de flux de financement et contribueront aux résultats escomptés. Une stratégie alignée sur l'initiative « Les entreprises au service des résultats » orientera les partenariats avec le secteur privé.

36. Les obstacles ci-après, entre autres, pourraient entraver l'obtention des résultats escomptés : vulnérabilité face aux changements climatiques et aux catastrophes écologiques, perturbations de l'économie mondiale et collaboration intersectorielle limitée. Le ciblage géographique du programme de pays permettra de renforcer les capacités locales et de démontrer l'utilité des prototypes locaux. L'UNICEF collaborera avec ses partenaires en vue de renforcer la production et l'utilisation sectorielles et multisectorielles d'informations relatives aux normes sociales et aux comportements, notamment au moyen de la participation communautaire et d'autres initiatives qui donnent aux enfants, aux adolescents, aux parents et aux autres personnes ayant la charge d'enfants accès à des informations correctes et favorisent les attitudes et les pratiques porteuses de transformations. Les risques liés à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ainsi qu'à la protection des enfants et à la protection environnementale et sociale seront atténués dans le cadre de la mise en œuvre de plans de prévention et d'intervention à l'intention du personnel et des partenaires.

Suivi, apprentissage et évaluation

37. Les progrès accomplis dans l'obtention de résultats axés sur l'équité et tenant compte des questions de genre feront l'objet d'un suivi, qui sera assuré conjointement par les ministères concernés, la Direction de la statistique du Maroc, des entités des Nations unies et d'autres partenaires, en mesurant des indicateurs ventilés par groupe d'âge, zone géographique, sexe, quintile de richesse et handicap, chaque fois que possible. Il en sera rendu compte sur les plateformes de l'UNICEF et UN-Info. Les entités des Nations Unies œuvreront de concert à l'appui de la réforme menée par le Gouvernement et du développement des capacités en matière de production de données, d'analyse de l'équité et de suivi des progrès. Les communautés, les agents de première ligne, les enfants et les jeunes se verront donner les moyens de participer au suivi, à l'échange d'informations et aux examens.

38. L'UNICEF, au moyen d'outils de planification du programme et de la gestion, d'accords de partenariat et de coopération, de visites de suivi conjointes, de mécanismes de participation de la population et d'examen menés avec les partenaires, évaluera les progrès accomplis et apportera les modifications nécessaires afin que des résultats puissent être obtenus plus rapidement.

39. Le programme de pays appuiera les mécanismes de retour d'information et de recours destinés aux populations touchées et utilisera les dispositifs approuvés en vue de prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

40. Toutes les composantes du programme favorisent une utilisation efficace du suivi, des systèmes d'information sur la gestion, de la recherche et de l'évaluation. Les connaissances seront partagées à des fins d'apprentissage à l'échelle nationale,

régionale et mondiale, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Un plan d'évaluation chiffré prévoit des évaluations internationales de la qualité portant sur des domaines d'action et domaines intersectoriels stratégiques, concernant notamment les enfants en déplacement et les allocations familiales. Il sera tiré parti des connaissances acquises pour réorienter le programme et obtenir plus rapidement les résultats escomptés.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources

Programme de coopération entre le Maroc et l'UNICEF, 2023-2027

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1 à 4, 6, 7, 12 à 17, 19 à 21, 23, 24, 26 à 29, 32, 34, 40</p> <p>Priorités nationales : Nouveau modèle de développement, 2021-2035 ; objectifs de développement durable 1, 3, 4, 5, 10, 16, 17</p>
<p>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :</p> <p>Réalisation 2 : La population du Maroc bénéficie d'une couverture universelle pérenne par des services de qualité, intégrés et résilients d'éducation, de formation et de santé ainsi que d'un accès accru à la culture.</p> <p>Réalisation 3 : La protection sociale est universelle et pérenne, et les inégalités sociales, territoriales et de genre sont réduites en vue de ne laisser personne de côté.</p> <p>Réalisation 4 : Les politiques publiques sont performantes, inclusives, territorialisées, intégrant le développement durable, [et] basées sur des données.</p>
<p>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5</p>

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays ^a – Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 2	<p>1. Santé et nutrition</p> <p>Les femmes en âge de procréer, les nouveau-nés et les enfants dans les zones défavorisées ont accès à un ensemble intégré de soins et de</p>	<p>Pourcentage de femmes enceintes bénéficiant d'au moins quatre consultations prénatales</p> <p>NR : 88,5 % (milieu urbain 95,6 % ; milieu rural 79,6 %) (2018)</p> <p>NC : 95 %</p>	Enquête en grappes à indicateurs multiples	1.1. Les autorités de santé publique décentralisées dans les zones ciblées ont des capacités renforcées leur permettant de veiller à ce que des soins de santé primaires de qualité soient offerts, en mettant l'accent sur la réduction de la mortalité et le développement de l'enfant.	Ministère de la santé et de la protection sociale (MSPS) Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	1 800	3 900	5 700

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays ^a – Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	services de santé et de nutrition de qualité et équitables et en bénéficiant.	<p>Pourcentage de naissances vivantes assistées par du personnel de santé qualifié</p> <p>NR : milieu urbain 96,6 % ; milieu rural 74,2 % (2018) NC : 95 %</p> <p>Pourcentage de nourrissons de moins de 6 mois nourris exclusivement au sein</p> <p>NR : 35 % (milieu urbain 35,3 % ; milieu rural 34,5 %) (2018) NC : 50 %</p>		<p>Nombre de régions dotées de plans d'action régionaux pluriannuels pour la santé de l'enfant fondés sur la politique nationale intégrée de la santé de l'enfant (PNISE), avec le soutien de l'UNICEF</p> <p>NR : 3 (2022) NC : 3</p> <p>1.2. Les femmes, les nouveau-nés et les enfants mal desservis dans les zones ciblées bénéficient d'un accès équitable et amélioré et utilisent des services de qualité en matière de promotion de la santé et de la nutrition, de prévention et de traitement.</p> <p>Nombre de prestataires de santé recevant une formation pratique en matière de soins essentiels aux nouveau-nés</p> <p>NR : 60 (2022) NC : 250</p> <p>1.3. Les enfants, les adolescents et les parents, notamment dans les zones rurales ciblées ont de plus grandes connaissances et compétences en vue d'adopter de bonnes pratiques familiales en matière de santé, d'hygiène, de nutrition et d'éducation parentale, y compris en temps de crise.</p> <p>Nombre d'aidants, de familles ou de membres de la communauté ayant reçu des messages clés sur la</p>	Organisation mondiale de la Santé			

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays ^a – Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				<p>nutrition grâce au soutien de l'UNICEF.</p> <p>NR : sans objet (2022) NC : 10 000 000</p>				
Réalisation 2	<p>2. Éducation et apprentissage</p> <p>Les systèmes d'éducation formelle et non formelle permettent aux filles et aux garçons défavorisés d'acquérir des compétences et aptitudes en matière d'apprentissage définies à l'échelle nationale.</p>	<p>Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préprimaire</p> <p>NR : filles : 73 % ; garçons : 80,10 % ; NC : filles : 92 % ; garçons : 93,5 %</p>	Données administratives officielles	<p>2.1. Les filles et les garçons les plus défavorisés ont plus facilement accès à un enseignement préprimaire de qualité, inclusif et tenant compte des questions de genre.</p> <p><i>Nombre de facilitateurs ou d'enseignants spécialisés dans le développement du jeune enfant formés avec le soutien de l'UNICEF</i></p> <p>NR : 14 831 (2022) NC : 8 000</p> <p>2.2. Les filles et les garçons, particulièrement les filles dans les zones rurales, ont plus facilement accès à une éducation de qualité, inclusive et tenant compte des questions de genre.</p> <p><i>Nombre d'adolescentes non scolarisées ayant accès à une éducation formelle ou non formelle au cours de l'année considérée avec le soutien de l'UNICEF</i></p> <p>NR : 0 (2022) NC : 1 000</p> <p>2.3. Les filles et les garçons, en particulier les plus défavorisés,</p>	<p>Ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports</p> <p>MSPS</p> <p>Ministère de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille</p> <p>Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique</p> <p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>FNUAP</p> <p>Programme des Nations Unies pour le</p>	1 845	12 000	13 845
		<p>Taux de transition entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire collégial</p> <p>NR : filles : 91,4 % ; garçons : 91,2 % NC : filles : 96 % ; garçons : 96 %</p>	Étude internationale sur les tendances de l'enseignement des sciences et des mathématiques					
		<p>Nombre d'adolescentes et d'adolescents participant à des initiatives d'engagement citoyen, ou les dirigeant, dans le</p>	Rapports de suivi établis par l'UNICEF et ses partenaires					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays ^a – Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>cadre de programmes soutenus par l'UNICEF</p> <p>NR : filles : 0 ; garçons : 0 NC : filles : 78 000 ; garçons : 65 000</p>		<p>bénéficient d'un apprentissage de qualité en vue d'acquérir des compétences clés en la matière.</p> <p><i>Intégration des compétences de la vie courante et de l'éducation civique dans la formation du personnel enseignant, assortie de grandes orientations pour la mise en œuvre dans les établissements d'enseignements et de formation</i></p> <p>NR : Score 3 (2022) NC : Score 4</p> <p>2.4. Les adolescentes et les adolescents, en particulier celles et ceux qui sont déscolarisés et sans emploi ni formation, et les plus défavorisés, ont un meilleur accès à de vastes possibilités de formation professionnelle et d'apprentissage utiles, facilitant la transition de l'école au travail.</p> <p><i>Nombre de filles et de garçons ayant participé à des programmes de développement des compétences nécessaires à l'apprentissage, à l'autonomie personnelle, à la citoyenneté active et/ou à l'aptitude à l'emploi dans le cadre de programmes soutenus par l'UNICEF</i></p> <p>NR : 95 767 (2022) NC : 100 000</p>	<p>développement (PNUD)</p> <p>Banque mondiale</p> <p>Union européenne</p> <p>Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)</p>			

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays ^a – Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalizations 3 et 4	3. Protection de l'enfance Les enfants et les adolescents et les adolescents, y compris les enfants en déplacement, vivent dans un environnement protecteur dans lequel la violence est interdite et évitée et leurs droits à la protection sont respectés.	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits NR : 46 % (2019) NC : à déterminer	Enquête sur la violence	3.1. Les enfants en danger ou touchés par la violence dans les zones ciblées ont accès à des systèmes de protection de l'enfance intégrés, inclusifs et dotés de ressources au niveau territorial. <i>Nombre de personnes recevant des informations et une éducation sur l'élimination de la violence contre les enfants, le mariage d'enfants et la séparation des familles</i> NR : 3 873 656 (2022) NC : 5 000 000	Ministère de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille Ministère de la justice Ministère public Conseil supérieur de l'autorité judiciaire Ministère de la jeunesse, de la culture et de la communication Organisation internationale pour les migrations Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	1 800	13 400	15 200
Pourcentage d'enfants en conflit avec la loi faisant l'objet d'une procédure de déjudiciarisation ou d'une mesure non privative de liberté NR : 59 % NC : 80 %		Données administratives officielles	3.2. L'appareil judiciaire a renforcé sa capacité de protéger les enfants ayant affaire à la justice, d'améliorer la coordination avec le système de protection sociale et de prévenir le placement en institution. <i>Nombre de professionnels de la justice formés ou autorisés à être en rapport avec des enfants ayant affaire à la justice et des enfants victimes</i> NR : 3 267 (2022) NC : 4 000					
Pourcentage d'enfants placés en famille d'accueil par rapport au nombre total d'enfants bénéficiant d'une protection de remplacement formelle			3.3. Les enfants et les adolescents en déplacement bénéficient de services de base inclusifs, de soins complets tenant compte des					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays ^a – Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		NR : 15 % NC : 30 %		<p>questions de genre et d'une protection sociale.</p> <p><i>Nombre d'enfants en déplacement bénéficiant de services de protection dans le cadre de programmes soutenus par l'UNICEF</i></p> <p>NR : 2 084 (2021) NC : 5 000</p> <p>3.4. Les filles, les garçons, les parents et les autres personnes ayant la charge d'enfants ont accru leur capacité de prévenir la violence, y compris la violence fondée sur le genre, à l'école et au sein des familles et des communautés, y compris en temps de crise.</p> <p><i>Nombre de provinces qui mettent en œuvre des protocoles locaux de protection des enfants contre la violence, la maltraitance et la négligence</i></p> <p>NR : 8 (2022) NC : 20</p>	<p>PNUD</p> <p>Organisations de la société civile et organisations d'inspiration religieuse</p> <p>Médias</p>			
Réalizations 3 et 4	4. Inclusion sociale La pauvreté touchant les enfants fait l'objet d'un suivi	Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)	rapport annuel du Ministère de l'économie et des finances	4.1. Des données ventilées et des données probantes sur la pauvreté et la vulnérabilité touchant les enfants, les droits de l'enfant et les objectifs de développement durable concernant les enfants sont	Ministère de l'économie et des finances Ministère des investissements, de la	2 000	4 500	6 500

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays ^a – Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	régulier, et les politiques sociales, en particulier le système de protection sociale, sont renforcées afin d'assurer l'inclusion sociale des filles et des garçons vulnérables aux niveaux national et décentralisé.	<p>NR : éducation 18 % ; santé 6,5 % ; protection sociale 14,2 % (2022) NC : éducation 20 % ; santé 8 % ; protection sociale 6 %</p> <p>Proportion d'enfants vivant dans la pauvreté, selon les critères : a) du seuil international de l'extrême pauvreté b) du seuil national de pauvreté monétaire ; ou c) du seuil national de pauvreté multidimensionnelle NR : a) 0,1 % ; b) 5,1 % ; c) 40 % (2015) NC : a) 0,02 % ; b) 1,9 % ; c) 20 %</p> <p>Proportion d'enfants bénéficiaires d'allocations familiales NR : 36,4 % (2017) NC : 100 %</p>	<p>Enquête panel de ménages réalisée par l'Observatoire national du développement humain</p> <p>MSPS</p>	<p>régulièrement produites et exploitées pour éclairer les politiques, renforcer les activités de plaidoyer et la responsabilité effective des décideurs.</p> <p><i>Nombre d'études, de travaux de recherche et d'évaluations sur la pauvreté et les privations touchant les enfants achevées et diffusées</i></p> <p>NR : 1 (2021) NC : 6</p> <p>4.2. Les secteurs sociaux clés sont mieux à même de tenir compte des besoins des enfants dans la budgétisation et le financement afin d'accroître l'équité, l'efficacité et l'efficacité des politiques sociales.</p> <p><i>Nombre de parties prenantes mieux à même d'établir des budgets à tous les niveaux de l'administration afin d'améliorer l'efficacité des dépenses en faveur des enfants avec le soutien de l'UNICEF.</i></p> <p>NR : 4/30 participants (2021) NC : 10/100 participants</p> <p>4.3. Les systèmes d'allocations familiales et de services sociaux intégrés sont renforcés afin de lutter contre les privations multiples et de renforcer la résilience.</p>	<p>convergence et de l'évaluation des politiques publiques</p> <p>Ministère de l'intérieur</p> <p>MSPS</p> <p>Observatoire national du développement humain</p> <p>Bureau national de statistique</p> <p>Haut-Commissariat au plan</p> <p>Conseils régionaux</p> <p>Banque mondiale</p> <p>Union européenne</p> <p>Agence française de développement</p> <p>PNUD</p> <p>ONU-Femmes</p> <p>FNUAP</p>			

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays^a – Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				<p><i>Nombre d'acteurs clés dont les capacités relatives au système universel et équitable du Plan stratégique le système sont renforcées dans le cadre de programmes soutenus par l'UNICEF</i></p> <p><i>NR : 10/30 participants (2021)</i> <i>NC : 30/120 participants</i></p> <p><i>4.4. Les institutions infranationales et les acteurs locaux ont des capacités renforcées en matière de planification régionale tenant compte des besoins des enfants et participative.</i></p> <p><i>Nombre de régions où des activités de renforcement des capacités des acteurs en matière de planification locale sont menées</i></p> <p><i>NR : 0 (2022)</i> <i>NC : 2/10 acteurs clés</i></p>	<p>Organisation mondiale de la Santé</p> <p>Organisation internationale du Travail</p>			

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays ^a – Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	<p>5. Efficacité du programme</p> <p>Le programme de pays est bien conçu, coordonné et géré, et reçoit l'appui nécessaire pour atteindre le niveau de qualité escompté des programmes en matière d'obtention de résultats pour les enfants.</p>	<p>Pourcentage d'indicateurs clés de performance satisfaisant aux critères de référence</p> <p>NR : 83 % (2021)</p> <p>NC : 90 %</p>	Tableau de bord du bureau (Insight)	5.1. Le personnel de l'UNICEF et ses partenaires bénéficient de conseils, d'outils et de ressources en vue d'assurer l'efficacité de la planification, du suivi et de l'évaluation, de la communication, des activités de plaidoyer et des partenariats, de faire évoluer les normes sociales et les comportements, de garantir l'efficacité opérationnelle et de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.		1 800	2 500	4 300
	Montant total des ressources					9 245	36 300	45 545

^a Les cibles relatives aux produits ne sont pas cumulatives.